FORMATION EN PRÉSENTIEL

TP - CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS VÉHICULES

Dernière mise à jour le 24/07/2026.



OBJECTIF

Le conducteur de transport routier de marchandises sur tous véhicules conduit en sécurité des véhicules ou des ensembles de véhicules d'un poids total autorisé en charge (PTAC) supérieur à 3,5 tonnes pour acheminer des marchandises en trafic national ou international. Il utilise, en sécurité, des moyens de manutention adaptés lors des chargements et des déchargements.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Respecter et appliquer les réglementations des transports tout au long de l'activité
- Effectuer les contrôles obligatoires et de sécurité d'un véhicule ou d'un ensemble de véhicules de transport de marchandises du groupe lourd tout au long de l'activité
- Atteler, dételer, en sécurité, un ensemble de véhicules du groupe lourd
- Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation
- Conduire et manœuvrer en sécurité un véhicule ou un ensemble de véhicules du groupe lourd
- Prendre en charge, transporter et livrer les marchandise.s

Tarif	nous consulter
Réf.	TRM11-A
Contact	0297611182 contact@poleformation.bzh https://www.poleformation.bzh/

PUBLIC CONCERNÉ

Tout conducteur/trice détenant les prérequis à l'entrée en formation

PRÉ-REQUIS

- Dès 21 ans après avoir obtenu le permis de cat C et la qualification conducteur routier en cours de validité
- Relevé d'information restreint (-15 jours calendaires d'entrée en formation)
- Dès 18 ans après avoir obtenu le Titre Professionnel de conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur (CTRMP)
- Aptitude médicale à la conduite conformément au décret n°2012-886 du 17 juillet 2012

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Présentiel

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance de séances de face à face, activités en autonomie, études de cas, mises en situations professionnelles reconstituées

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES

Le titre professionnel de Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules, composé d'une seule unité constitutive, ne permet pas la délivrance d'une certification partielle.

PASSERELLES

non

ÉQUIVALENCES

Permis CE

DÉBOUCHÉS

Les titulaires du titre professionnel peuvent accéder à tous les emplois de conducteurs routiers de marchandises sur véhicule articulé ou ensemble de véhicules. L'emploi est fonction des activités de l'entreprise, de la nature des marchandises transportées, de la conception et des équipements des véhicules

SUITES DE PARCOURS

FCO de marchandises

Niveau	Modalité	Effectif par session	Durée
Niveau 3	**Présentiel**	**6 mini > 12 maxi**	**350 heures / 50 jour(s)**

Des aménagements pédagogiques et organisationnels peuvent être mis en place, en fonction des besoins exprimés, afin de garantir l'accessibilité de la formation à tous.

PROGRAMME

Thème 1: Respecter et appliquer les réglementations des transports tout au long de l'activité

Thème 2 : Effectuer les contrôles obligatoires et de sécurité d'un véhicule ou d'un ensemble de véhicules de transport de marchandises du groupe lourd tout au long de l'activité

Thème 3 : Atteler, dételer, en sécurité, un ensemble de véhicules du groupe lourd

Thème 4 : Conduire et manoeuvrer en sécurité un véhicule ou un ensemble de véhicules du groupe lourd.

Thème 5 : Prendre en charge, transporter et livrer les marchandises

Thème 6 : Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation

Thème 7 : Session de Validation du Titre Professionnel Conducteur(trice) du Transport Routier de Marchandises sur Tous Véhicules

Retrouvez tous les détails liés à cette certification à l'adresse suivante : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39795/

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique	Contrôle continu durant la formation., Épreuve certificative en fin de formation.	Titre professionnel « Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules »